

Le programme visant à rendre les pensions transférables mérite l'appui de tous les députés. A propos des droits acquis à la pension, un sujet qui avait été amorcé par le député de Welland (M. McMillan) le 24 mai 1960, voici ce que je disais selon la page 4390 des *Débats*:

Monsieur l'Orateur, je désire participer au débat sur cette très importante question. J'ai été intéressé d'entendre le ministre des Finances (M. Fleming) déclarer que les pensions transférables ne sont pas de la compétence du gouvernement fédéral. Je soutiens, cependant, que le gouvernement fédéral a quelque responsabilité à l'égard des pensions et de l'établissement d'un plan général de pensions acceptable dans toutes les régions du Canada. Si tel est le cas, alors il faut que ce soit du domaine fédéral et non seulement une question de compétence provinciale.

Un des principaux problèmes qui se posent aux travailleurs de l'industrie de nos jours vient de la difficulté que rencontrent les hommes de plus de 40 ans à trouver un autre emploi si, pour une raison quelconque, celui qu'ils avaient prend fin. L'évolution technique rapide, tout le monde le sait, a frappé le plus durement les travailleurs plus âgés que les machines ont déplacés. Bien de ces travailleurs déplacés participaient à des programmes de pensions de toutes sortes, comme l'a laissé entendre le ministre des Finances, mais leurs chances de sécurité sont menacées du fait de la perte de leur emploi. De ce fait, les personnes de 45 ans et plus ont extrêmement de difficulté à obtenir un emploi dans les industries qui ont leur propre programme de pension lequel, dans bien des cas, empêche d'embaucher des hommes ou des femmes de plus de 40 ans. La seule solution équitable à ce problème, qui est grave, c'est de trouver un moyen ou une méthode, comme on voudra l'appeler, qui permettrait à un employé de changer d'emploi sans que cela nuise à son programme de pension.

Le 16 mars 1961, comme en fait foi la page 3149 du *hansard*, j'ai demandé au ministre du Travail (M. Starr) s'il était au courant d'une déclaration d'un fonctionnaire de son ministère portant qu'un projet de loi visant les pensions transférables serait bientôt présenté. Le ministre a répondu qu'on lui avait fait savoir que la déclaration ne se rapportait pas à une loi fédérale mais concernait seulement la possibilité qu'une loi provinciale soit adoptée à cet égard.

J'ai consigné au compte rendu ces observations et d'autres semblables sur ces trois questions, ce qui semble dénoter que ces mesures opportunes n'ont pas été conçues dans le fertile cerveau du ministre des Finances qui, après y avoir été incité à maintes reprises, en est venu à la conclusion que les idées des membres de l'opposition ont tout de même du bon. Je lui attribue le mérite d'avoir su reconnaître leur valeur sur le tard.

Je sais gré aussi au ministre de se préoccuper du producteur de tabac qu'il va aider en permettant la fabrication de cigarettes plus grosses sans hausser la taxe. Toutefois, lorsqu'il a pensé aux fumeurs de cigarettes, je

m'étonne qu'il ait oublié les acheteurs de boissons gazeuses, de chocolat et d'articles de toilette, parce que ces produits servent à tout le monde, tout autant que les fruits et la viande.

Un budget destiné à accroître l'économie canadienne devrait certes prévoir l'établissement d'une banque d'expansion municipale où les municipalités, afin de financer des projets indispensables, pourraient contracter des emprunts à long terme à des taux d'intérêt se rapprochant de ceux que paie le gouvernement. Voilà entre autres choses, une des omissions les plus frappantes de ce budget. A défaut d'un tel fonds, les municipalités ont été forcées d'emprunter des montants considérables aux États-Unis afin de financer les travaux qu'elles entreprennent, et elles devront maintenant rembourser leurs dettes en fonds américains, ce qui, par suite de la dévaluation du dollar, va leur occasionner des pertes appréciables. Ces deux mesures, la dévaluation du dollar canadien et la création d'un fonds de prêt pour aider les municipalités, devraient être du domaine des réalisations depuis au moins trois ou quatre ans.

L'hon. M. Fleming: Pourquoi pas depuis cinq ou six ans?

M. Badanai: Je ne me soucie pas de savoir pourquoi dans un lointain passé le gouvernement n'a pas donné suite à ces vœux tant de fois réitérés, le moins depuis mon élection à cette Chambre. Je me soucie uniquement de ce qui s'est passé ces trois dernières années, depuis que je suis député fédéral. En tout cas, le refus du gouvernement de donner suite à ces recommandations a contribué à aggraver le chômage et à retarder le relancement de notre économie.

C'est à bien des reprises qu'on a proposé au gouvernement de créer quelque institution nationale où les municipalités pourraient emprunter. Les municipalités réclament des capitaux à un prix conforme à leurs moyens. De nombreuses améliorations locales sont aussi urgentes que certains besoins du gouvernement fédéral. Il ne serait que juste de permettre aux gouvernements municipaux de profiter des mêmes avantages que le gouvernement fédéral, en instituant un fonds ou une banque d'expansion pour eux, peu importe le nom qu'on lui donnerait—afin qu'ils puissent, de concert avec les provinces, emprunter de l'argent pour satisfaire à leurs besoins.

La Fédération canadienne des maires et des municipalités est en faveur de l'établissement d'un organisme fédéral, qui pourrait s'appeler banque d'expansion des municipalités, et dont le rôle principal consisterait à acheter des obligations municipales, avec l'approbation de la province. Les conditions de ces prêts aux municipalités seraient aussi favorables que possible et proportionnées au